



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Annexes au guide méthodologique

Élaboration des **zones d'accélération
énergies renouvelables (ZAENR)**
en Bretagne

Janvier 2024

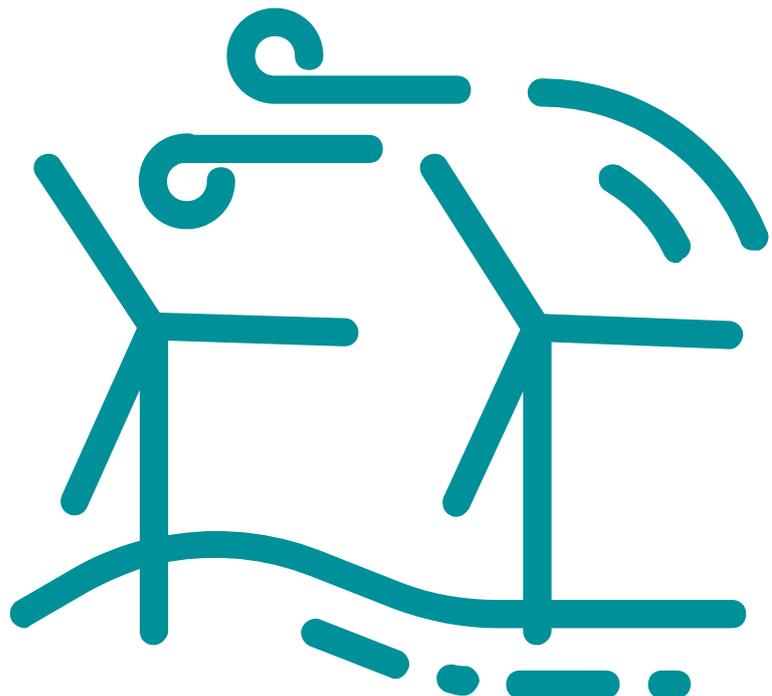
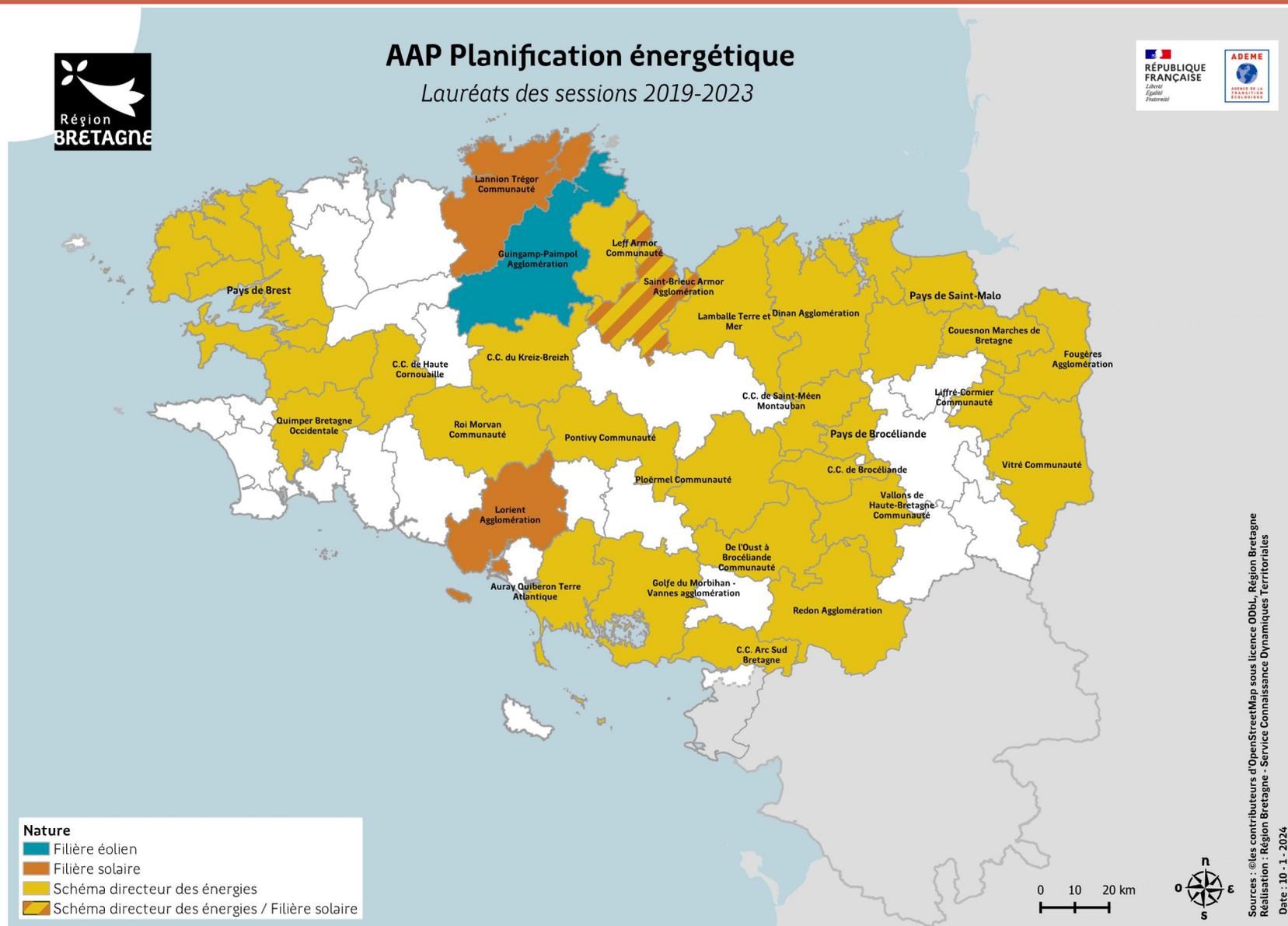


Table des matières

1. Lauréats de l'appel à projet « planification énergétique » pour les sessions 2019-2023 (source : Région Bretagne).....	3
2. Liste des aires protégées à consulter.....	5

1. Lauréats de l'appel à projet « planification énergétique » pour les sessions 2019-2023 (source : Région Bretagne)



2. Liste des aires protégées à consulter

Pour rappel, si la zone d'accélération se situe sur une aire protégée, la loi requiert que les communes identifient les ZAEnR après l'avis du gestionnaire d'espaces protégé¹ directement depuis le portail (pour les aires protégées et les grands sites de France). Lorsque les communes sont intégrées dans le périmètre de classement d'un parc naturel régional, l'identification des ZAEnR est réalisée en concertation avec le syndicat mixte gestionnaire du parc.

Attention : À l'exception des procédés de production en toiture, les ZAEnR ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent l'installation d'éoliennes, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale (ZPS) ou de zone spéciale de conservation (ZSC) des chiroptères au sein du réseau Natura 2000

Liste des aires protégées concernées² :

- parcs nationaux
- parcs naturels marins
- parcs naturels régionaux
- réserves naturelles
- sites classés et inscrits
- conservatoires d'espaces naturels
- réserves biologiques
- arrêtés préfectoraux de protection (biotope, intérêt géologiques ou géotopes, protection d'habitats naturels)
- sites natura 2000
- sites du conservatoire du littoral et des rivages lacustres
- zones de conservation halieutiques

Auxquelles on peut ajouter : les réserves de biosphère, les sites RAMSAR, les réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS), et les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

Pour plus d'informations, consulter :

- [le plan d'action territorial de la DREAL avec la carte des aires protégées](#)
- [le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons de l'Agence bretonne de la biodiversité](#)

1 [2° de l'article 15 de la loi](#)

2 Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/aires-protegees-en-france>

Rédaction

DREAL Bretagne

Janvier 2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**